

STAGES

3^{ème} Enseignement Agricole

Année scolaire 2017-2018

L'année scolaire est divisée en 2 temps complémentaires (planning joint) :

- 18 semaines de présence à la MFR
- 18 semaines en situation professionnelle

La première période de stage, 9 semaines au total, est consacrée au thème général :

"Accueil et vente en milieu agricole et para-agricole »

Cela nécessite de rechercher un lieu de stage, de préférence proche de chez vous, auprès

- de centres hippiques, golfs
- de centres de vacances, fermes pédagogiques
- de fermes auberges, tables d'hôtes, gîtes
- de structures d'accueil petite enfance en milieu rural
- de bases de loisirs, chasse, pêche privée,
- de services de repas à domicile
- de commerces en milieu rural

CONVENTIONS DE STAGE

Dès que vous avez trouvé une structure de stage vous devez remplir 3 exemplaires de convention de stage qui doivent être signés et amenés le jour de la rentrée des classes. Pour les dates à inscrire sur la page 4 des conventions, vous pouvez vous reporter au planning général ci-joint : elles sont symbolisées par l'indicatif « AVMR».

Nous restons à votre disposition, à partir du 29 août prochain, pour discuter de l'opportunité de ce que vous aurez trouvé. Toutefois, le Secrétariat de l'établissement pourra répondre à tout problème administratif jusqu'au 28 juillet inclus puis à partir du 17 août.

Nous vous rappelons que votre enfant est pris en charge sur le plan "**accident et responsabilité civile**" par une assurance propre à la MFR sur toute la période de stage.

Contact :
Jérôme BARDE – Responsable de la classe de 3^{ème}
04 75 71 18 66